

# St Didier s/Beaujeu

N°24

Bulletin d'Informations  
Municipales



2013

# Sommaire

Sommaire	Page 2
Mot du Maire	Page 3
Le nouveau conseil municipal	Page 4 à 5
Budget communal 2013	Page 6
Travaux communaux	Page 7 à 9
Ecole	Page 10
Le Sou des écoles	Page 11
Les Amis de Saint Didier	Page 12
Le Club du Muguet	Page 13
Société de Chasse	Page 14
Reportage des résidents de l'Accueil de jour	Page 15
Festifolies	Page 16
Les nouveaux commerçants	Page 17
Fleurissement	Page 18
Fête de l'U.C.O.L.	Page 19
Etat civil 2013	Page 20
Calendrier des fêtes 2014	Page 21
Informations administratives	Page 22 à 23
Permanences	Page 24
Téléphones utiles	Page 25
Les informations de l'A.I.A.S.A.D.	Page 26 à 27
L'A.D.M.R.	Page 28
Bambin'ou	Page 29 à 31
Attention prudence	Page 31
S.Y.B.E.M.O.L.	Page 32
Photo mystère	Page 33
Histoire	Page 34 à 35
Conscrits 2013	Dernière page

# Le mot du maire



Chères Saint-Didiatonnes, chers Saint-Didiatons,

C'est avec un certain retard que le bulletin municipal vous parvient, mais mieux vaut tard que jamais. Je vous prie de bien vouloir excuser toute l'équipe municipale. La parution de ce bulletin n'a pas pu voir le jour, comme chaque année en janvier, car, avant les élections municipales, toutes les choses ne sont pas bonnes à écrire, surtout les réalisations et l'investissement par rapport à la concurrence potentielle. L'ancien et le nouveau conseil municipal se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne année 2014, bien entamée, une bonne santé, de la réussite dans vos projets et surtout la convivialité avec l'ensemble de la population. Revenons sur l'année 2013 et regardons ce qui a changé :

- La réforme territoriale nous a conduits à la fusion avec la Communauté de Communes de Beaujolais Val de Saône (CCBVS) effective au 1<sup>er</sup> janvier 2014 par arrêté préfectoral. La nouvelle Communauté de Communes Saône Beaujolais (CCSB) regroupe 29 communes et 37 000 habitants. Cette nouvelle structure a son siège à Belleville-sur-Saône avec 56 délégués élus.
- La réforme scolaire. Cette réforme ne fait pas l'unanimité auprès des élus, parents et enseignements. Elle n'est pas, à mon avis, adaptée pour les communes rurales par manque de structures d'accueil, de moyens financiers et d'encadrement. Cette mise en application sera une charge lourde pour la collectivité avec une faible participation de l'Etat qui se désengage. Il commande, met en place mais c'est au contribuable de payer l'addition.

Des projets communaux importants ont vu leur concrétisation en 2013 :

le garage communal, la salle associative, la toiture du bar restaurant du Bourg, le mur du terrain de boules entre autres.

Les projets 2014 : fin des travaux du local associatif et du garage communal, numérotation des maisons de l'ensemble de la commune, rafraichissement de l'école maternelle, aménagement de l'entrée du Bourg, une tranche d'assainissement à la Croix Sainte-Anne et enfin le projet de requalification de la Papeterie du Val d'Ardières, mené conjointement avec la commune de Les Ardillats consistant en la construction, par une société immobilière, de 57 logements destinés aux séniors.

Je tiens à remercier toutes les associations et leurs responsables pour leur dynamisme et l'animation qu'ils mettent en place tout au long de l'année dans notre petit village.

Je remercie également tout le personnel communal, les bénévoles et tous les conseillers municipaux pour leur travail et leur dévouement pour la collectivité.

L'équipe municipale vous remercie de la confiance que vous lui avez accordée lors de vos suffrages.

Votre Maire, Yves DEVILLAINE

# Le nouveau conseil municipal

Suite aux élections municipales du 23 mars 2014, le conseil municipal a été en partie renouvelé avec l'arrivée de 6 nouveaux membres .  
Parité respectée : 7 femmes, 8 hommes.



Maire : Yves Devillaine

1er adjoint : Christine Durand

2ème adjoint : Bernard Genty

3ème adjoint : Alain Branche

Conseillers municipaux : André Combet, Jean Marc Peguet , René Dubost, Amandine Gardette, Delphine Bastides, Michel Livernois, Martine Chanut, Nelly Michon, Marie-Noëlle Fayard, Antony Breda, Marie-Pierre Goujon.

# Le nouveau conseil municipal Suite



## COMMISSIONS COMMUNALES

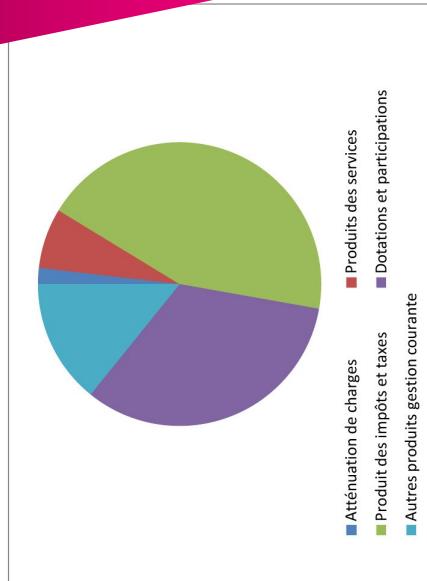
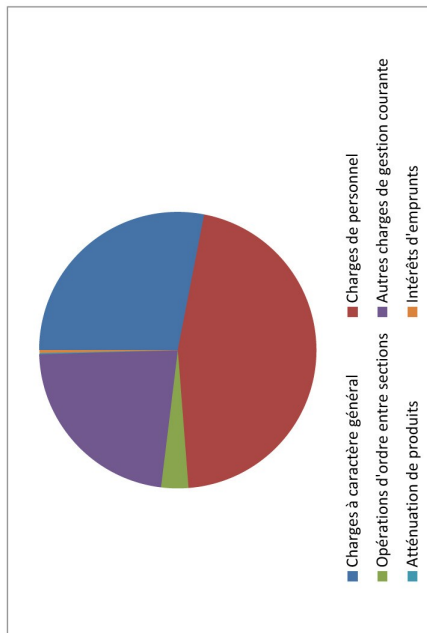
Commissions	Membres
Voirie	<u>GENTY Bernard</u> – DUBOST René – LIVERNOIS Michel – PEGUET Jean-Marc – BRANCHE Alain
Travaux	<u>DEVILLAINE Yves</u> – BREDA Anthony – PEGUET Jean-Marc – GENTY Bernard – LIVERNOIS Michel
Ecoles	<u>BRANCHE Alain</u> – FAYARD Marie-Noëlle – BASTIDES Delphine – CHANUT Martine – MICHON Nelly
Restaurant scolaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Gestion des menus</b> : <u>DURAND Christine</u> – MICHON Nelly – CHANUT Martine</li> <li>• <b>Gestion des tickets</b> : BRANCHE Alain – GENTY Bernard – BASTIDES Delphine</li> </ul>
Salles communales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Salle des fêtes</b> : <u>GENTY Bernard</u> – DURAND Christine – LIVERNOIS Michel</li> <li>• <b>Local associatif</b> : <u>BRANCHE Alain</u> – GARDETTE Amandine</li> </ul>
Finances	<u>DEVILLAINE Yves</u> – DURAND Christine – CHANUT Martine – GARDETTE Amandine – GENTY Bernard – BRANCHE Alain
Assainissement	<u>DEVILLAINE Yves</u> – BREDA Anthony – DUBOST René – GENTY Bernard – COMBET André
Fleurissement	<u>DURAND Christine</u> – GENTY Bernard – BRANCHE Alain – PEGUET Jean-Marc – GOUJON Marie-Pierre – BREDA Anthony – FAYARD Marie-Noëlle – MICHON Nelly – CHANUT Martine – LIVERNOIS Michel – BASTIDES Delphine – COMBET André – GARDETTE Amandine – DUBOST René
Environnement et circuit de village	<u>DURAND Christine</u> – GENTY Bernard – BRANCHE Alain – PEGUET Jean-Marc – GOUJON Marie-Pierre – BREDA Anthony – FAYARD Marie-Noëlle – MICHON Nelly – CHANUT Martine – LIVERNOIS Michel – BASTIDES Delphine – COMBET André – GARDETTE Amandine – DUBOST René
Cimetière	<u>DEVILLAINE Yves</u> – GENTY Bernard – DUBOST René – CHANUT Martine
Communication	<u>DURAND Christine</u> – FAYARD Marie-Noëlle – GARDETTE Amandine – GOUJON Marie-Pierre – MICHON Nelly – CHANUT Martine
Animation	<u>DURAND Christine</u> – GENTY Bernard – BRANCHE Alain – PEGUET Jean-Marc – GOUJON Marie-Pierre – BREDA Anthony – FAYARD Marie-Noëlle – MICHON Nelly – CHANUT Martine – LIVERNOIS Michel – BASTIDES Delphine – COMBET André – GARDETTE Amandine – DUBOST René
Centre Communal d'Action Social (CCAS)	<u>DURAND Christine</u> – FAYARD Marie-Noëlle – BASTIDES Delphine – GOUJON Marie-Pierre – GARDETTE Amandine DUPRAZ Francette – VOLLE Reymond - DESMOLLE Roger - DESMOLLE Alfred – JOMAIN Maurice
Commission d'Appel d'Offres (CAO)	<b>Titulaires</b> : PEGUET Jean-Marc, DUBOST René, GENTY Bernard <b>Suppléants</b> : BREDA Anthony, BRANCHE Alain, COMBET André

# Le budget communal 2013

## Compte administratif Communal 2013

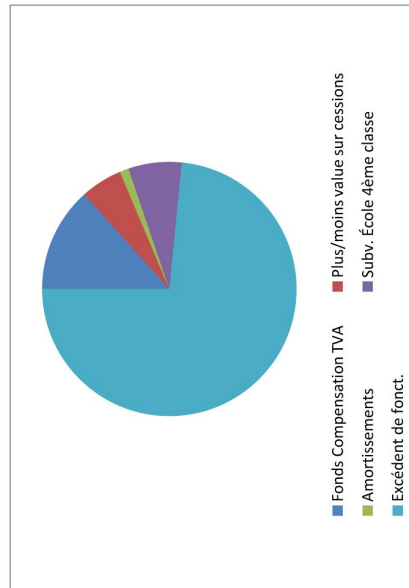
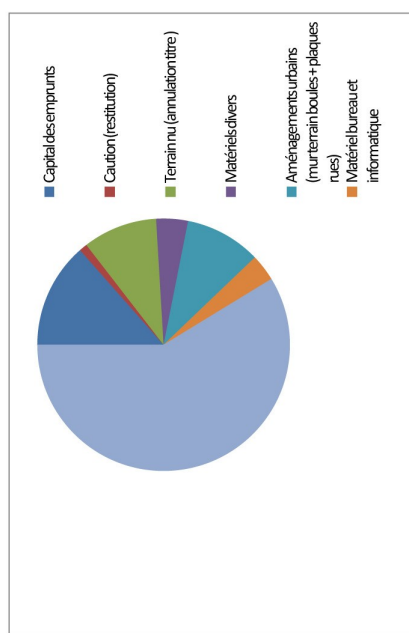
### Section de fonctionnement

<b>Dépenses</b>	<b>350 954,00 €</b>
Charges à caractère général	98 500,00 €
Charges de personnel	160 394,00 €
Opérations d'ordre entre sections	11 140,00 €
Autres charges de gestion courante	79 298,00 €
Atténuation de produits	499,00 €
Intérêts d'emprunts	1 123,00 €
<b>Recettes</b>	<b>435 277,00 €</b>
Atténuation de charges	7 839,00 €
Produits des services	29 180,00 €
Produit des impôts et taxes	187 093,00 €
Dotations et participations	140 070,00 €
Autres produits gestion courante	60 301,00 €
Produits exceptionnels	10 794,00 €



### Section d'investissement

<b>Dépenses</b>	<b>96 570,00 €</b>
Capital des emprunts	13 028,00 €
Caution (restitution)	1 000,00 €
Terrain nu (annulation titre)	9 200,00 €
Matériels divers	3 926,00 €
Aménagements urbains (mur terrain boules + plaques rues)	9 391,00 €
Matériel bureau et informatique	3 313,00 €
Local associatif	56 712,00 €
<b>Recettes</b>	<b>159 183,00 €</b>
Fonds Compensation TVA	22 810,00 €
Plus/moins value sur cessions	9 044,00 €
Amortissements	1 940,00 €
Subv. École 4ème classe	11 587,00 €
Excédent de fonct.	125 389,00 €



# Travaux communaux

## LE LOCAL ASSOCIATIF (ancienne gare)

L'ancienne gare a été rénovée en un local associatif, belle salle de réception ou réunion avec tous les équipements nécessaires : évier, cuisinière à gaz (avec four) et réfrigérateur.

Le prêt de la salle est gratuit pour toutes les associations de la commune.



**Les Saint Didiatons pourront louer cette salle au prix de 50 € la journée,  
80 € pour les personnes extérieures à la commune  
+ frais d'électricité (0.25 € du Kwh).  
Cette salle peut recevoir 42 personnes assises.**

Coût des travaux = 89 000 €  
Subventionnés à 57.5 %



La société de chasse a construit un local indépendant sur le terrain de l'ancienne gare.

**Contrairement à certaines rumeurs, le local des chasseurs a été entièrement financé par la société de chasse.**

## LE LOCAL VOIRIE



Le local voirie étant devenu trop petit, nous avons procédé à son agrandissement fin 2013 début 2014 de manière à pouvoir stocker plus facilement le matériel .

D'autre part, il est prévu un placard étanche et sécurisé pour les produits dangereux.

La maçonnerie de celui-ci vient d'être achevée. L'aménagement intérieur sera réalisé courant 2014.



## LE MUR DU TERRAIN DE BOULES



Le mur du terrain de boules était complètement éboulé, celui-ci a donc été entièrement restauré.

Il est depuis fleuri par 4 grandes jardinières en bois.



## DENOMINATION DES RUES + NUMEROTATION



Dans le but de répondre à l'attente des services de secours, de La Poste, ... l'ensemble des rues et des impasses de la commune doit être dénommé et chaque habitation numérotée.

La première tranche réalisée en 2013 concerne le secteur des Dépôts.



Ce projet se poursuivra sur l'ensemble de la commune en 2014.

# Carnet de voyage à Saint Didier

**Les enfants de l'école de Saint Didier** ont été invités par leurs enseignants à apprendre à mieux connaître leur environnement proche. Ils sont donc partis à la découverte de leur village en exploitant 5 thèmes : l'environnement, les paysages, les portraits, les monuments, et les commerces, afin de réaliser un carnet de voyage. Alexandra Bréda, intervenante en arts plastiques a aidé les CE et CM à dessiner ce qu'ils voyaient lors des sorties dans le village, alors que les GS/CP prenaient des photos afin de les retravailler en classe. Les petits ont collecté des cailloux, feuilles, bouts de bois, et ont transformé les photos des monuments en changeant les portes et fenêtres.



Les enfants ont formé des groupes de travail sur chaque thème, et ont réalisé à l'aide de l'intervenante des planches regroupant les réalisations de chaque classe : dessins, photos, éléments naturels...



Ce projet a débuté début janvier et se termine le 18 avril.

Les planches seront encadrées par nos soins et exposées du 15 mai au 30 juin au clos de Sainte Angèle à Beaujeu.



**N'hésitez pas à aller voir le résultat final.**

# Le Sou des écoles

**Le sou des écoles est une association qui a pour but de financer, pour tous les enfants de l'école, diverses activités proposées par l'équipe enseignante.**



Le bureau est composé :

- d'une trésorière : Delphine BASTIDES
- d'une secrétaire : Lydie AUDIN
- d'un vice-président : Lionel CHARVOLIN
- d'une présidente : Delphine DUPUIS

Le thème de cette année était la découverte de notre patrimoine.

- Les enfants de maternelle ont participé au formidable spectacle des 3 chardons à Régnié-Durette,
- Les plus grands ont vu le spectacle de la compagnie grain d'or à Beaujeu et le spectacle de « bobo doudou » à Belleville
- Ils ont tous visité la cave coopérative de Quincié et le musée Audin.

L'année se termine par :

- La visite de la ferme de Mr. et Mme Simonet pour les maternelles et GS/CP qui découvriront également le plaisir des poneys (journée à Taponas pour les plus jeunes)
- Une visite aux « cabinets de curiosités » à Marchamps ainsi qu'une course d'orientation et une ballade découverte autour du lac de Cublize pour les CE et CM.

De plus, avec l'aide de la Mairie nous finançons l'apprentissage de la natation à Belleville pour les classes de GS/CP et CE1/CE2.

Pour le financement de tous ces projets (et surtout des transports) nous organisons diverses manifestations dont :

- le **LOTO DES ROIS** : le dimanche 5 JANVIER,
- la **MARCHE DU MUGUET** : le dimanche 4 MAI
- la vente de **FLEURS ET LEGUMES** : le samedi 10 MAI
- la vente de **CHOUROUTE** : le 11 NOVEMBRE



Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux parents, nous remercions ceux qui donnent de leur temps et surtout nous vous disons **« MERCI »** à vous les habitants du village qui répondent présents lors de nos manifestations depuis toutes ces années.



Notre association « Les Amis de St Didier » fêtera sa sixième année, toujours dirigée par M. Alain Branche, président et son bureau composé comme suit :

M. MICHEL David, président adjoint  
Mme TETE Nicole, secrétaire  
Mme DUPRAZ Francette, secrétaire adjointe  
Mme BERNE Marie-Claude, trésorière  
Mme SIVIGNON Isabelle, trésorière adjointe

Et comme toujours l'association est soutenue par M. le Maire Yvon DEVILLAINÉ et le conseil municipal. Elle comporte 21 membres.

Notre groupe, toujours motivé et dynamique, reste fidèle à son engagement d'organiser des manifestations pour le grand plaisir de chacun (concours de belote – brocante vide-greniers – repas fête des amis)



**Notre association a pour but, de donner de la joie, afin de mettre en œuvre notre objectif principal :**

## **Apporter une aide financière à notre commune**

L'association « les Amis de St Didier » à l'unanimité, a décidé en 2013 d'accorder une contribution financière pour la réalisation et le fleurissement des massifs près du restaurant scolaire. (2500 euros)  
Nous sommes très heureux de ce choix, pour la mise en valeur de notre village typique et fleuri, patrimoine précieux à entretenir.

M. Alain BRANCHE et ses membres sont heureux de pouvoir compter sur la gentillesse et la participation des habitants de notre commune lors de nos différentes manifestations car sans leur soutien, nous ne serions pas là.

Un grand merci à vous tous.

Au calendrier des fêtes, il est prévu pour l'année 2014 :

Brocante Vide-grenier le dimanche 13 avril 2014  
Fête des amis de St Didier, salle des fêtes, le samedi 17 mai 2014  
Concours de belote en décembre - date à fixer

# Le Club du Muguet

## Le Club du Muguet compte 69 adhérents.

Notre budget est satisfaisant.

**Janvier 2013:** Assemblée générale : nous avons fêté 5 conscrits, 52 personnes étaient présentes au repas offert par le Club, 4 colis aux absents fatigués.

**Février:** Concours de belote : 88 doublettes

**Mars:** Rencontre après-midi gaufres : 24 personnes

**Avril:** Marche inter clubs : 68 personnes

**Juillet:** Voyage au hameau du vin : 38 personnes



**Octobre :** Repas à l'auberge des Tilleuls : 54 personnes

**Novembre :** Repas inter clubs : 62 personnes

**Décembre :** Goûter de Noël : 25 personnes

**Tous les 3èmes mercredis du mois : rencontre avec jeux de société, cartes, marche, boissons, gâteaux.**

Les projets cette année sont à peu près les mêmes.

**Nous aimerions que les retraités s'inscrivent au Club du Muguet.  
Les adhérents vieillissent et il n'y a pas de renouvellement.**

Ce serait bien si les adhérents participaient plus aux manifestations : rencontre, concours de belote, marche, repas inter clubs.

Nous remercions la mairie pour le prêt de la salle lors de nos rencontres.

# La société de chasse

L'assemblée générale du 11 Août 2013 a rassemblé 26 chasseurs sur 40. Petit changement du bureau avec le départ de Jean-Pierre DESMOLLE. Yves DEVILLAIN est élu trésorier à sa place.

La saison a été bonne pour le gros gibier, il est à noter que le lièvre est de retour.



Cette année a été surtout marquée par la construction d'un local pour la venaison de nos gibiers avec table de découpe et chambre froide.

**Ce local a été construit avec un permis de construire sur un terrain communal, d'où un bail conclu chez un notaire entre la Mairie et la Société de chasse. Le bâtiment a été construit par les chasseurs bénévoles avec les différents corps de métiers.**

**Le financement : un apport de la société de chasse de 6 000 € et un emprunt de 12 000 € au Crédit Agricole pour régler les fournitures.**

La Société a reçu une subvention de 500 € de la Fédération des chasseurs, 400 € du Conseil Général, et reste dans l'attente de celle du Député.

**La Société de chasse remercie Monsieur Alfred DESMOLLE qui a prêté ses locaux pour faire la venaison auparavant pendant plusieurs années.**



La Société de chasse

# L'Accueil de jour

## Présentation de l'Accueil de Jour de Saint Didier sur Beaujeu



L'A.G.I.V.R. (Association de Gestion des Instituts de Villefranche et de sa Région) gère des établissements qui accueillent et accompagnent des personnes en situation de handicap. Au sein de l'association, nous faisons partie du site du ValBeauGiraud.

Sur la commune de Saint Didier sur Beaujeu, deux services sont implantés depuis l'année 2010. Un S.A.V.S. (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale) qui accompagne des personnes dans la vie ordinaire et un Accueil de Jour.

Le Centre d'Accueil de Jour de Saint Didier accueille 14 personnes en journée du lundi au vendredi et est ouvert 220 jours par an.

Outre les activités vécues en interne (cuisine, bricolage, arts-plastiques, informatique, sorties...), une de nos principales missions est de soutenir la participation citoyenne et sociale des personnes accueillies. Pour cela nous développons des activités socioculturelles pratiquées à l'extérieur de l'institution et nous participons à la vie du village.

**Depuis notre installation à saint Didier nous avons souhaité nous investir dans la vie du village ainsi, nous entretenons les massifs de fleurs dans le bourg. A l'approche des fêtes de fin d'année nous installons des décorations de Noël dans le centre du village.**



La mairie, que nous remercions, nous prête un bout de terrain sur lequel nous faisons pousser framboises, fraises, oignons pour faire des confitures. Leur vente nous permet de faire vivre une coopérative gérée par les personnes accueillies.

Nous participons au concours de belote organisé par le club du muguet et depuis l'an dernier nous sommes présents pour la brocante du village.



Francette Dupraz vient bénévolement partager ses savoirs sur le point croix et le tricot tous les mardis après-midi.



Chaque printemps, nous organisons un concours de pétanque (Le challenge ValBeauGiraud) qui réunit une soixantaine de personnes qui sont accueillies par les différents services de notre institution. Enfin chaque année, dans le bulletin municipal, suite à un reportage réalisé par les personnes accueillies, nous écrivons un article qui permet de mettre en lumière les ressources du territoire.

En 2013, nous avons proposé une journée « porte-ouverte » qui a permis à quelques personnes de découvrir notre structure.

Cette année, nous aimerions partager un temps de convivialité pour la fête des voisins.



## FESTI'FOLIES

Après un an d'exercice notre association est toujours en plein essor.  
Nous comptons 56 adhérentes à ce jour.

Les participantes viennent régulièrement dans la bonne humeur. Nous sommes deux intervenants Johan et Magalie pour animer les cours.

Nous voudrions remercier nos participantes pour leur fidélité et leur sourire, ainsi que la mairie pour la location de la salle des fêtes de notre village.

Pour information nous ferons des cours de Zumba **GRATUITS** les 8, 22 juillet ainsi que les 5 et 26 août sur le parking devant la cantine de Saint Didier sur Beaujeu.

**Les inscriptions se feront le 9 septembre 2014 à la salle des fêtes ainsi que le cours d'essai.**

A très bientôt.

L'équipe de Festi'folies

# Les nouveaux commerçants

## Restaurant L'étable



Envie d'un repas, d'une pizza, ou tout simplement une petite soif :  
Nico et Quentin seront heureux de vous recevoir dans un cadre  
typiquement beaujolais.  
Ils sont ouverts tous les jours à partir de 10h00, repas midi et soir  
(sauf mercredi soir et jeudi)

## Bar Tabac Les Dépôts



Changement de propriétaire au Bar-Tabac des Dépôts  
Sylvie et Laurent vous attendent pour le petit café du matin, le journal, etc...  
Le bar a été totalement **relooké**

Ils sont ouverts tous les jours dès 6h30 et le week-end vers 7h00

**Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre commune.**

# Fleurissement

Comme chaque année, l'équipe du fleurissement a tout mis en œuvre pour rendre notre village encore plus beau et agréable à vivre.

Nous présentons d'ailleurs notre village au concours des villages fleuris.



**Nous remercions tous les bénévoles qui participent à la plantation et à l'arrosage des fleurs (plus spécialement Maurice et Dudus)**

**Un merci particulier aux résidents de l'accueil de jour toujours prêts à s'impliquer dans la vie de notre village.**

**Merci également à l'association des Amis de Saint-Didier pour leur contribution à la création du massif devant la cantine.**



# Fête de l'U.C.O.L.

La fête de l'U.C.O.L. s'est déroulée le samedi 12 juin.



Sous un beau soleil, les enfants de tout le canton de Beaujeu ont pu participer aux différentes activités proposées : maquillage, speedminton, casse-boîte, pêche à la ligne, foot, fleurs, jeux en bois géants, casse-tête, pompier, aikido, parcours de motricité,.... Avec des pauses gourmandes crêpes, bonbons, gâteaux !!



Cette année, elle se déroulera à Beaujeu le samedi 14 juin.

# Etat civil 2013

## NAISSANCES



GOUJON Jeanne Marie née le 4 janvier à Lyon 4<sup>ème</sup> (Rhône)  
GOUJON Louis Michel né le 4 janvier à Lyon 4<sup>ème</sup> (Rhône)  
LAPALUD Olivia Claire née le 5 janvier à Arnas (Rhône)  
GUILLEMOT Nathan Michel Eugène né le 7 février à Arnas (Rhône)  
DUBOST Noé né le 27 avril à Gleizé (Rhône)  
ANDREACCHIO SANTONJA Milann Victor Biaggio né le 27 septembre à Gleizé (Rhône)  
MAILLOT Leeyanah Kalicy née le 2 octobre à Lyon 8<sup>ème</sup> (Rhône)  
EL MANSOURI Inès née le 3 octobre à Gleizé (Rhône)  
DESCOMBES Théo Pierre né le 9 octobre à Gleizé (Rhône)  
VANHOUTTE Lylou Aymeric né le 20 novembre à Gleizé (Rhône)  
CHARVOLIN Chloé née le 1<sup>er</sup> décembre à Arnas (Rhône)



## MARIAGES

Kévin Jean Simon CHARRION  
et Magalie Josette Claudine GODELLE,  
mariés le 20 juillet

## DECES



Margaret Eliane CARDON, décédée le 27 juillet à Gleizé (Rhône)  
Marie-Elisabeth LHENRY décédée le 18 août à Gleizé (Rhône)  
Joëlle DUBOST veuve SAPIN décédée le 5 septembre à Lyon 9<sup>ème</sup> (Rhône)  
Bernard TEILLARD décédé le 4 septembre  
Raymond Jean MOHR décédé le 11 décembre

# Calendrier des fêtes 2014



5 janvier	Loto des Rois - Sou des écoles
11 janvier	Assemblée Générale - Club du Muguet
7 et 9 février	Fête des Conscrits
19 février	Belote – Club du Muguet
23 février	Banquet – Société de chasse
13 avril	Vide grenier/Brocante – Les Amis de St Didier
24 avril	Marche - Club du Muguet
4 mai	Marche du Muguet - Sou des écoles
17 mai	Fête de la Saint-Didier – Les Amis de St Didier
6 juillet	Méchoüi - Société de chasse
octobre	Vente de fleurs de Toussaint - Sou des écoles
29 novembre	Repas interclubs - Club du Muguet
mi décembre	Arbre de Noël – Sou des écoles



# Informations administratives

Pour vos démarches administratives, consulter le site Internet : <http://www.service-public.fr/> ou par téléphone au 3939.

Votre mairie : ☎ : 04.74.04.85.33

📠 : 04.74.04.84.33

✉ : [mairie@saint-didier-sur-beaujeu.org](mailto:mairie@saint-didier-sur-beaujeu.org)

Horaires d'ouverture du secrétariat : mardi et vendredi, 9h-12h/14h-18h

Permanence du Maire : mardi et vendredi, 17h-18h

Vos démarches	Où s'adresser ?	Pièces à fournir
<p><b>Copie intégrale ou extrait d'acte de naissance, mariage ou décès</b></p> <p><b>Vous êtes né à l'étranger</b> ⇨</p>	<p>⇨ Mairie du lieu où a été établi l'acte</p> <p>⇨ Service central de l'état civil de Nantes (ministère des affaires étrangères) 11 rue de la Maison Blanche 44941 NANTES CEDEX 9</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• se présenter avec la carte d'identité ou le livret de famille</li> <li>• par correspondance : copie du livret de famille ou de la carte d'identité + enveloppe timbrée pour la réponse</li> <li>• demande d'acte à faire par courrier</li> </ul>
<p><b>Carte Nationale d'identité</b> (délai 1 mois environ)</p> <p><b>Nouveau</b> : durée de validité des CNI portée à <b>15 ans</b> (sauf mineurs)</p> <p>⇨ si votre CNI était encore valable au 1<sup>er</sup> janvier 2014, sa durée de validité est prolongée de 5 ans</p>	<p>⇨ Mairie de votre domicile</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 photos d'identité normalisées récentes</li> <li>• l'ancienne carte d'identité, même périmée</li> <li>• 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité ou de téléphone ou d'eau, avis d'imposition, quittance de loyer...)</li> <li>• nom, prénoms, dates et lieux de naissance des parents du demandeur</li> <li>• le cas échéant : déclaration de perte ou de vol + 25 € en timbres fiscaux</li> <li>• en cas de 1<sup>ère</sup> demande, de perte/vol ou si la carte est périmée depuis 2 ans : copie de l'acte de naissance de moins de 3 mois (délivré par la Mairie du lieu de naissance)</li> <li>• en cas de divorce : copie du jugement</li> </ul>

# Informations administratives

Vos démarches	Où s'adresser ?	Pièces à fournir
<b>Passeport biométrique</b> (délai 15 jours environ)	⇨ Mairies habilitées (se renseigner au préalable) ⇨ Mairie de Beaujeu : 04.74.04.87.75	<ul style="list-style-type: none"> <li>● mêmes pièces que pour la CNI</li> <li>● timbres fiscaux (pour info, 86 € pour un adulte au 1<sup>er</sup> janvier 2013)</li> <li>● le passeport à renouveler</li> </ul>
<b>Certificat d'immatriculation d'un véhicule</b>	⇨ Garagistes agréés ⇨ Préfectures ou Sous-préfectures	<ul style="list-style-type: none"> <li>● demande d'immatriculation</li> <li>● certificat de cession</li> <li>● copie de la CNI</li> <li>● justificatif de domicile de moins de 3 mois</li> <li>● ancienne carte grise revêtue de la mention « vendu le ... » datée et signée par le vendeur</li> <li>● PV du contrôle technique (le cas échéant)</li> <li>● certificat de non gage (le cas échéant)</li> <li>● règlement du montant de la taxe due</li> </ul>
<b>Recensement militaire</b> (jeunes dès leurs 16 ans)	⇨ Mairie de votre domicile	<ul style="list-style-type: none"> <li>● copie du livret de famille</li> <li>● copie de la CNI</li> <li>● justificatif de domicile de moins de 3 mois</li> </ul>
<b>Inscription sur les listes électorales</b> (à faire avant le 31/12 pour être inscrit l'année suivante)	⇨ Mairie de votre domicile	<ul style="list-style-type: none"> <li>● copie de la CNI</li> <li>● justificatif de domicile de moins de 3 mois</li> <li>● demande d'inscription à remplir</li> </ul>
<b>Extrait du casier judiciaire</b>	⇨ Casier Judiciaire National 44317 NANTES Cedex 3 ⇨ <a href="http://www.cjn.justice.gouv.fr">www.cjn.justice.gouv.fr</a>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● formulaire cerfa n°10071*08</li> <li>● copie de la CNI si né hors de France</li> </ul>

# Permanences



<b>Mutualité sociale Agricole</b>	4 <sup>ème</sup> mercredi du mois	9h-12h 14h-16h	
<b>Retraite CRAM</b>	3 <sup>ème</sup> mercredi du mois	14h-16h	
<b>Conciliateur</b>	1 <sup>er</sup> mercredi du mois	9h-11h	
<b>FNATH</b> Fédération Nationale des Accidentés du Travail et Handicapés du Rhône	2 <sup>ème</sup> vendredi du mois	18h30-20h30	<b>Mairie de Beaujeu</b>
<b>Conseiller général</b>	1 <sup>er</sup> mercredi du mois sur RDV au secrétariat du Conseil Général à Lyon	11h-12h	
<b>Conciliateur</b>	1 <sup>er</sup> mercredi du mois, sur RDV auprès de la mairie de Beaujeu au 0474048775	11h-12h	
<b>Ordre des avocats du Barreau de Villefranche</b> Consultations gratuites	2 <sup>ème</sup> mercredi du mois RDV au 0474650595	9h-12h	<b>Maison du Rhône Beaujeu</b>
<b>Missions locales</b> pour les 16/25 ans : re- cherche d'emploi, forma- tion et soutien social	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois sur RDV au 0474061230	14h-17h	
<b>A.T.M.P.</b> Association Tutélaire des Majeurs Protégés	Tous les mercredis	9h30-12h 14h-17h	<b>Communauté de Communes de la Région de Beaujeu</b> (sous réserve de maintien de ce lieu)
<b>C.A.U.E</b> point conseil d'architec- ture	2 <sup>ème</sup> mardi du mois sur RDV au 0472074455		



# Téléphones utiles



Pompiers	18
SAMU (urgences)	15
Maison Médicale de Garde – Belleville s/s	04.72.33.00.33
Gendarmerie - Beaujeu	04.74.04.84.31
Centre anti poison de Lyon	04.72.11.69.11
Mairie	04.74.04.85.33
Ecole publique	04.74.04.84.13
Communauté de Communes Saône Beaujolais	04.74.66.35.98
Maison du Rhône - Beaujeu	04.74.69.51.63
Lyonnaise des Eaux - Anse	04.74.67.25.60
Lyonnaise des Eaux – Urgences 24h/24	0810 844 844
GRDF - Urgences sécurité gaz	0800 473 333
ERDF - Dépannage électricité	09 72 67 50 69
DDT (ex DDE) - Gleizé	04.74.09.41.00
Trésorerie - Beaujeu	04.74.04.80.84
Office du Tourisme - Beaujeu	04.74.69.22.88





L'A.I.A.S.A.D a d'abord le plaisir de vous informer de son second renouvellement de Certification Qualité, valable jusqu'au 21/03/2015. La Certification AFNOR est en effet à renouveler tous les 2 ans.

L'année 2013 a engagé l'A.I.A.S.A.D.dans d'autres opérations de réflexion :

– Selon les directives de la loi 2002 qui organisait les services à domicile, nous avons procédé à la réactualisation des Projets de Services, avec un calendrier des actions jugées nécessaires - *par exemple* : mieux ouvrir les projets de soins du SSIAD à la participation du patient, ou pour les services de soins et d'aide, intégrer les observations de l'Equipe Spécialisée Alzheimer dans les documents de prise en charge.

– Egalement, selon la loi de 2002, nous avons à nous évaluer sur une liste de critères qui définissent le bon fonctionnement et les bonnes pratiques des services. Les questions sont également soumises à des partenaires médicaux et médico-sociaux, à des patients, à des salariés. Cette « évaluation Interne » qui sera suivi d'une « évaluation Externe » en 2014 afin de renouveler pour 15 ans notre autorisation de fonctionnement, concerne le SSIAD dans un premier temps.

– Enfin le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail a commencé l'évaluation des risques professionnels et la mise en place d'actions préventives. Cela peut concerner les usagers – par exemple pour sécuriser leur installation ou leurs appareils électriques, ou pour veiller à ne pas faire manipuler des produits dangereux... S'il est normal de demander aux salariés un travail de qualité et une formation professionnelle, il est tout aussi normal de veiller à leur santé et à leur sécurité.

L'Equipe Spécialisée Alzheimer à Domicile (E.S.A.D.) est maintenant opérationnelle. Certains patients ont déjà bénéficié des 15 séances accordées pour l'année. Le relais est assuré par les conseils nécessaires communiqués à ceux qui les accompagnent: famille, proches ou professionnels. D'autres patients en attente ont alors été pris en charge.

Tous ces travaux tendent à vous proposer des services adaptés à vos besoins avec l'intervention de personnel qualifié et attentif a toutes les situations.

Le tableau de l'activité générale de l'A.I.A.S.A.D., et celui de l'activité pour votre commune montrent que nombreux sont ceux qui nous font confiance et nous les en remercions.

Voici les données chiffrées qui correspondent, pour votre commune, à ces objectifs communs :

Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2013 Ensemble de l'activité dont ST DIDIER S/BEAUJEU

Service de soins :	Personnes soignées :	133	4
Aide ménagère :	Heures réalisées :	38 456	1 569
	Personnes aidées :	324	10
Service mandataire :	Heures réalisées	6 812	99
	Employeurs :	21	1
Portage de repas :	Repas livrés	8 830	121
	Personnes ou familles Servies	71	2
Petit bricolage :	Heures réalisées	24	0
	Personnes aidées :	5	0
Nombre d'intervenantes		87	2



Services aux personnes à domicile (NF 311)  
délivrée par AFAQ AFNOR Certification – [www.afnor-nf.com](http://www.afnor-nf.com)  
AIASAD BEAUJEU – Espace Sainte Angèle 69430 BEAUJEU

## HORAIRE D'ACCUEIL DANS LES LOCAUX ET PERMANENCE TELEPHONIQUE:

Du lundi au vendredi: **de 8H30 à 12h00 & de 14h00 à 17h30**

En dehors de ces horaires, le week-end et les jours fériés, un répondeur automatique est à votre disposition

**Aide:** [aiasad.beaujeu@wanadoo.fr](mailto:aiasad.beaujeu@wanadoo.fr) **Soins:** [aiasad.beaujeu.ssiad@wanadoo.fr](mailto:aiasad.beaujeu.ssiad@wanadoo.fr)

**Vous pouvez également vous rendre sur notre site:**

<http://www.aideetsoinsbeaujeu.fr/>



4, rue des Ecoles  
 Le Cep  
 69430 LANTIGNIE  
 Tél 04 74 04 87 92  
[admr.beaujeu@fed69.admr.org](mailto:admr.beaujeu@fed69.admr.org)  
 Horaires d'ouverture : du lundi au  
 vendredi 8h45/12h15 et 12h45/16h15



Depuis le 1er juin 2012, l'association de Beaujeu, devenue "Territoire ord" a élargi son activité sur les cantons d'Amplepuis, de Lamure-sur-Azergues, de Monsols et du secteur Saint-Lager, soit au total avec le Canton de Beaujeu, 60 Communes.

C'est donc un exercice complet sous sa nouvelle configuration que l'association aura réalisé au 31.12.2013. Dix salariées dans les catégories TISF (techniciennes de l'intervention sociale et familiale) et AVS (auxiliaires familiales) se répartissent la tâche en fonction des cas et des situations géographiques.

Maladie, accident, retour d'hospitalisation, naissance ou tout simplement surcharge de travail constituent les principales raisons de faire appel à l'association.

A l'antenne dont les coordonnées figurent ci-dessus, Estelle JARLOT, la secrétaire administrative aiguille les familles qui font une demande d'intervention en les renseignant notamment sur les formalités d'inscription et sur les aides éventuelles.

L'activité **du 01.01 au 31.08.2013** a été la suivante :

	Familles aidées		Heures effectuées	
	Total	Dont St-Didier-sur-Beaujeu	Total	Dont St-Didier-sur-Beaujeu
Auxiliaires familiales	29	2	584	15
T.I.S.F.	58	1	3 409	54
Personnes âgées	25	1	1 449	389
Personnes handicapées	1		38	
Tout public	9	2	323	70
Garde d'enfants	1		72	
<b>Total</b>	<b>123</b>	<b>6</b>	<b>5 875</b>	<b>528</b>

Le Conseil d'Administration composé de bénévoles se réunit tous les 2 mois sous la Présidence de Madame Hélène JAMBON, pour aborder les principaux sujets et y apporter les réponses adéquates.





Suite au partenariat avec  
**la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Villefranche et  
la Communauté de Communes de la Région de Beaujeu (CCRB).**

**Le Relais Assistantes Maternelles « Bambin'ou ? » (RAM)** est né en 2005.

Structure intercommunale, qui couvre **17 communes**, on recense  
**135 Assistantes Maternelles agréées** par la Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Rhône.

Géré par **l'Association Bambin'ou ?** Le Relais d'Assistantes Maternelles se compose d'Assistantes Maternelles (AM) et de Parents.

**Nathalie ROUILLET**, animatrice responsable et **Virginie MERIEUX**, animatrice adjointe sont là pour vous accueillir lors des permanences administratives et en temps d'animation.

## Qu'est-ce que le RAM Bambin'ou ?

Le relais a pour **mission de créer un environnement favorable aux conditions et à la qualité d'accueil des enfants de 0 à 4 ans au domicile des AM :**

- ❑ C'est un lieu d'échange, d'écoute, d'information et d'animation au service des enfants, AM, parents.
- ❑ Ce n'est ni un lieu de garde d'enfants, ni un employeur d'AM

## Des services offerts aux AM et aux parents :

Recenser l'offre et la demande de garde au niveau des 17 communes de la C.C.R.B.

Conseiller et informer :  
Les A.M. et les parents sur la législation, leurs droits et obligations.

Etre un médiateur entre les employeurs (parents) et les employées (AM) en cas de conflit.

Prêter des livres sur la « Petite Enfance ».

Mettre en place pour les A.M., des formations complémentaires à la formation initiale dispensée par le Conseil Général.

Organiser des réunions à thèmes pour les A. M. et les Parents.

Gérer le service « S.O.S Nounous » ?

Gérer la location de matériel de puériculture ».



## Les Temps d'animation itinérants ouverts à tous avec le Bambin'ou ? :

Mardi et jeudi de :  
9 h à 11 h 30 :

**Ouverts à tous (parents, enfants, AM, sur toutes les communes, aussi souvent que vous le pouvez / souhaiter et à fréquenter sans modération.**

Portable itinérance :  
06 20 11 55 65

Le programme des passages est envoyé chaque trimestre à chaque adhérent, et partenaire.

## Les Temps d'animation professionnels itinérants réservés aux AM et enfants en garde avec le Bambin'ou ? :

**Réservés aux AM et enfants en garde tous les vendredi matin et un mercredi par mois de :**

*9 h à 11 h 30*

dans les communes de la C.C.R.B.

En complément des temps d'animation déjà en place,

Portable itinérance :  
06 20 11 55 65

## Les Temps collectifs au relais réservés aux AM et enfants en garde : (sur inscription)

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de :  
8 h 30 à 11 h 45

Mardi, jeudi :  
14 h 00 à 17 h 00

**Relais fixe situé dans le Pôle Petite Enfance**

Les temps d'animation itinérants se déroulent dans les salles des fêtes des **communes de la C.C.R.B.** (excepté Vernay qui n'a pas de salle adaptée) ; autorisées par la P.M.I de Beaujeu.

Ces temps d'animation permettent de nombreux échanges autour du thème de la petite enfance et cela de façon conviviale et très naturelle.

**Vous pouvez vous rendre dans toutes les communes (pas uniquement celle où vous résidez)**



## Les Permanences administratives au relais (Pour parents et assistantes maternelles) :

Lundi : 8 h 30 à 11 h 30  
Possibilité de garde des enfants par une animatrice.

Mardi : 17 h 00 à 19 h 00

Jeudi : 17 h 00 à 19 h 00

Relais fixe situé dans le Pôle Petite Enfance  
**220 Avenue J.B. Sornay**  
**69910 Villié-Morgon**  
☎ 04 74 04 27 21  
[ram.bambin@orange.fr](mailto:ram.bambin@orange.fr)

## L'utilité du relais et de ses temps d'animations :



- Les enfants, un lieu :
  - o ressource adapté à chaque âge avec des jeux, jouets, livres, espaces créatifs et animations,
  - o de socialisation pour préparer l'entrée à l'école maternelle,
  - o de vie où les échanges entre enfants se font en la présence de adultes référents...,
  - o d'éveil et d'apprentissage..
- Les adultes, un lieu :
  - o de rencontres où les Assistantes Maternelles et les familles sortent de leur isolement,
  - o d'échanges sur le développement des enfants,
  - o d'information.

L'adhésion annuelle est obligatoire  
(année civile) :  
**10 € par assistant(e) maternel(le), 10 € par famille.**  
Si vous hésitez, vous pouvez venir une fois au Bambin'ou ?  
avant d'adhérer.



# Attention prudence

## « Prudence sous les lignes... ! »

Electricité Réseau Distribution France (ERDF) et Réseau de Transport Electricité (RTE) renouvellent leurs conseils de prudence à proximité des lignes électriques.

Que vous soyez, randonneurs, adeptes de sports aériens, pêcheurs, professionnels des travaux publics ou agriculteurs, soyez vigilants aux abords des lignes électriques qui surplombent vos activités de plein air. Même sans contact direct, ces ouvrages peuvent présenter un risque d'électrocution.

Quatre conseils à suivre :

- Éviter de s'approcher des lignes électriques et rester vigilant à leur approche,
- Ne jamais tenter de récupérer un objet accroché à une ligne,
- Manipuler les tuyaux et cannes à pêche en position horizontale et loin des lignes,
- Ne pas manœuvrer seul sous des lignes avec des engins de grande hauteur.

Pour plus de renseignements : [www.prudencesousleslignes.fr](http://www.prudencesousleslignes.fr)



L'école de musique intercommunale SYBEMOL compte 150 élèves. Débutants ou confirmés, ils prennent chaque semaine le chemin de l'école de musique, soit à Beaujeu soit à Quincié, pour parfaire leur apprentissage musical. Ce syndicat intercommunal composé de huit communes (Beaujeu, Quincié, Lantignié, Régnié-Durette, St Didier sur Beaujeu, Avenas, Vernay, Les Ardillats) permet aux enfants, adolescents ou adultes d'accéder à un enseignement de qualité dispensé par 13 professeurs.

Suite aux élections municipales, le nouveau comité syndical composé de deux délégués pour chaque commune, s'est réuni le mardi 6 mai 2014. Il a réélu Nadine Baudet à la présidence, et c'est Nadine Séon, conseillère municipale à Beaujeu qui a remplacé Danielle Pascale à la vice-présidence.

Les musiciens du SYBEMOL peuvent choisir l'apprentissage de la musique parmi douze instruments, de la famille des cordes, des bois, des cuivres ou des percussions. Ils accèdent à une pratique collective diversifiée : éveil musical, formation musicale, ensembles instrumentaux, vocaux...



Un nouveau directeur, Thibaut Perron, membre de l'équipe pédagogique depuis plusieurs années, remplace Sophie Lagneau qui reste professeur de flûte. Il a pour objectif de consolider l'élan du SYBEMOL, à savoir de permettre un apprentissage musical de qualité au plus grand nombre, de développer la culture et l'accès aux différents styles de musiques : jazz, classique... Les pratiques collectives représentent un axe essentiel.

Des auditions et projets ont lieu tout au long de la saison musicale dans les différentes communes adhérentes, afin de permettre aux musiciens de partager des moments privilégiés avec le public.

*Contacts : [ecolemusiquesybemol.free.fr](http://ecolemusiquesybemol.free.fr)*

# Anciens conscrits de Saint Didier

En quelle année ont eu lieu ces conscrits  
Et qui prenait la pose sur cette photo ?



Réponse dans le prochain bulletin municipal ...



## Une opposition au Maire : la place de la Halte des Dépôts

Nous avons dans le dernier bulletin municipal évoqué le « tacot », ce chemin de fer à voie étroite qui s'élançait de Villefranche à Beaujeu en avril 1901, de Beaujeu à Monsols dès septembre 1901. L'implantation des gares et des haltes ne fit pas toujours l'unanimité. Ce fut le cas à Saint Didier sur Beaujeu.

La traversée des Dépôts empruntait la grande route mais où placer la halte nécessaire pour la commune de Saint Didier et ses voisines de Claveisolles ou Vernay ? Le projet de 1896 a déterminé un lieu, au haut des Dépôts, lorsque la voie quitte, au niveau de la route de Monsols, l'empattement routier pour un ballast propre que le tracé de la voie impose pour s'élever jusqu'au col de Crie en passant au bourg des Ardillats et en côtoyant Chênelette...

Une enquête publique a eu lieu et le projet soumis au Conseil Municipal est adopté à l'unanimité des membres présents le 28 mars 1897. Que se passe-t-il ensuite ?

Le 3 octobre 1897, le conseil est convoqué en séance extraordinaire sur le choix de l'emplacement de la gare du Dépôt à la demande de huit conseillers municipaux qui veulent revenir sur leur vote. Le Maire Claude Saint-Cyr défend le projet de l'administration. Le vote à scrutin secret est sans appel : sur les 10 votants présents, 7 votent pour le changement d'emplacement, 2 contre et un s'abstient. Le Maire donne lecture de la lettre de M. Badet, conseiller absent partisan du projet de l'administration.

M. Chervet, conseiller municipal, propose la délibération suivante : « Le Conseil Municipal de la commune de St Didier sur Beaujeu réuni en session extraordinaire pour délibérer à nouveau sur l'emplacement de la gare de chemin de fer après mûre réflexion soumet au Conseil Général et à l'autorité compétente les décisions suivantes : tout d'abord le Conseil est d'avis que la gare placée au haut des Dépôts est contraire aux intérêts de la grande majorité des habitants de Saint Didier qu'il n'est pas rationnel de la placer à l'extrême limite de la commune à 4 ou 500 mètres en amont du chemin desservant les quatre cinquièmes du territoire de la commune ainsi que les communes de Vernay et de Claveisolles. (*rue des sapins actuelle, la route menant au bourg n'est pas encore tracée*)

Il est bon de faire remarquer que l'agglomération la plus importante de St Didier se compose de deux centres se touchant Guéreins et les Dépôts espacés sur la route départementale sur une longueur de environ 900 à 1000 mètres qu'il n'est pas naturel de placer la gare à l'une ou l'autre extrémité de ces centres ; on avait primitivement si bien compris cela que dans un plan d'étude vu entre les mains de M. Augier chargé des travaux préliminaires la place de la gare était projetée dans le pré de M. Poirat c'est-à-dire au centre des agglomérations de Guéreins et des Dépôts, au débouché de la route desservant les 4/5 de la commune de St Didier, de Vernay et de Claveisolles, aussi le Conseil municipal ne peut se rendre compte du motif qui a déterminé l'administration du chemin de fer à placer la gare au lieu fixé sur le plan définitif.

Une pétition signée de 104 chefs de famille protestant contre l'emplacement adopté pour la gare et la demandant dans le pré Poirat (*actuel lotissement du Val Fleury*) a été adressée à la préfecture, cette pétition qui a été rapidement faite et qui pourrait être augmentée d'autres signatures de protestataires a été rejetée par l'administration préfectorale pour 4 motifs :

réclamations tardives

délibération approbative du Conseil Municipal sur l'emplacement désigné

absence d'opposants au moment de l'enquête

augmentation des dépenses pour établir la gare où les protestataires la demandent.

### Le Conseil les réfute pour les raisons suivantes :

Sur le premier motif, le Conseil fait remarquer que les travaux n'étant commencés nulle part entre Beaujeu et Monsols, rien ne s'oppose au changement de place de la gare ;

Pour le second, le Conseil répond que tardivement assemblé, sans réunion préparatoire, le Conseil a émis un vote précipité et non mûri. Il a eu le tort de ne pas nommer une commission chargée d'étudier le projet de gare qui lui était soumis. La clameur publique lui a fait voir sa faute, il a jugé qu'il n'était jamais fâcheux de reconnaître une erreur et revenant sur son premier vote demande la gare dans le pré Poirat se conformant en cela au désir de la grande majorité des habitants de Saint Didier.



Sur le troisième, le Conseil fait remarquer que dans les campagnes les habitants généralement disséminés, occupés aux travaux des champs prennent peu garde à des affiches et ne se remuent souvent qu'après réflexions tardives et les habitants de Saint Didier se sont d'autant moins préoccupés de cette enquête que depuis plusieurs années il est question de ce chemin de fer que les uns prenaient au sérieux, les autres pas.

Sur le quatrième, le Conseil fait remarquer que cette augmentation aurait lieu si le tracé du chemin de fer était porté en-dessous des Dépôts traversant les jardins de cette agglomération, mais il apparaît au Conseil que la gare peut être établie dans le pré Poirat sans rien changer au tracé actuel et sans augmentation de dépenses, le pré Poirat a une longueur de 250 à 300m, une largeur de 150 à 200 m ; or il est difficile d'admettre qu'une gare aussi peu importante que celle de Saint Didier ne puisse être établie dans un espace aussi grand ; il est à remarquer que le lieu désigné sur le plan n'offre pas plus de facilités et se trouve dans un endroit pour ainsi dire caché. En outre, dans le pré Poirat, l'entrée et la sortie de la gare seraient en ligne droite tandis que pour arriver à la gare désignée sur le plan, le chemin de fer en venant de Beaujeu fait coup sur coup deux brusques crochets au moment d'entrer en gare ce qui doit être contraire aux principes de bonnes conditions de sécurité et de prudence.

En conséquence, le Conseil Municipal de Saint Didier revenant sur son premier vote émet le vœu que la gare soit établie dans le pré Poirat, prie l'administration préfectorale de le prendre en considération de le soumettre au Conseil Général ainsi que la pétition des 104 chefs de famille de Saint Didier et désire qu'une commission venant sur les lieux puisse voir par elle-même que la gare peut être établie sans rien changer au tracé actuel et par conséquent sans augmentation de dépenses et d'une façon plus rationnelle au point de vue des communications des communes intéressées. »

Ont signé Durand, Collonge, Saint-Didier, Chervet, Balandras, Philibert, Ronzière, Vacheron.

Le Maire est donc mis en minorité. Une partie du Conseil a démissionné et entraîné une élection partielle : les conseillers élus sont installés par le Maire à savoir Collonge, Philibert, Saint Didier, Balandras, Vacheron, Chervet, Ronzière et Durand et François Saint-Didier, adjoint, reconduit dans ses fonctions le 3 avril 1898.

Le 5 juin 1898, le conseil réuni en session extraordinaire prend connaissance de la lettre privée reçue par M. Chervet annonçant l'échec de la réclamation formulée pour l'emplacement de la gare pour trois motifs : réclamation tardive, dépense supplémentaire de 30000 francs, rectification du tracé. « La majorité du Conseil (...) voulant dégager entièrement sa responsabilité compromise par un premier vote approuvant l'emplacement actuel de la gare (vote enlevé par surprise), n'espérant pas voir le Conseil Général revenir sur sa détermination déclare maintenir ce qu'elle a déjà dit savoir que contrairement au dire du géomètre traceur de la ligne il paraît possible de changer l'emplacement défectueux choisi pour la gare (...) sans augmentation de dépenses et au besoin sans rectification du tracé tout en faisant disparaître le danger de l'entrée en gare, laisse à qui de droit la responsabilité du dommage fait aux habitants de Saint Didier, regrette que le Conseil Général n'ait pas voulu faire acte de bonne volonté en faisant examiner (sa proposition) ; déclare signaler à nouveau la déféction du tracé à l'entrée de la gare afin que les habitants de Saint Didier qui pourraient être lésés dans leur personne ou leurs biens (...) puissent autant que cela pourra se faire, invoquer la présente délibération pour toutes les réclamations qu'ils pourraient faire ou toutes actions qu'ils pourraient tenter contre qui de droit »

Une nouvelle réunion le 14 août 1898, semble-t-il toujours à l'initiative de M. Chervet, renouvelle la protestation des huit conseillers. « Pour atténuer le préjudice porté à la commune de Saint Didier et aux communes adjacentes, (ils) demandent qu'il plaise au Conseil Général d'établir un simple arrêt sans gare pour voyageurs au commencement des Dépôts, aussi près que possible du chemin desservant (les communes) ils espèrent que cette demande (...) sera bien accueillie par le Conseil Général qui par cet acte de bonne volonté et de condescendance donnera satisfaction à un grand nombre d'intéressés qui en garderont un bon souvenir et ils prient l'autorité compétente de vouloir bien donner un avis favorable à leur demande. » Seul, le maire vote contre.

Les élections municipales des 6 et 13 mai 1900 reconduisent ce conseil dominé par les huit conseillers contestataires qui élit le 20 mai François Gaudet, un nouvel élu, comme maire et Louis Philibert adjoint. Claude Saint-Cyr, maire sortant, devient simple conseiller.

Le Conseil réuni le 11 août 1901 demande une nouvelle fois qu'un arrêt soit prévu au commencement des Dépôts mais le train devait-il et pouvait-il s'arrêter partout ? L'expression utilisée, vote par surprise laisse-t-elle entendre que la proximité des caves du maire avec la halte y est pour quelque chose ? Il est bien difficile de juger aujourd'hui.



Conscrits de St Didier sur Beaujeu le 10 février 2013